

MAITRE D'OUVRAGE

DDTM de la Gironde



PRÉFET  
DE LA GIRONDE



Inscrire l'intelligence environnementale  
au coeur de vos projets

BUREAU D'ÉTUDE

9 allée James Watt  
Le Space bâtiment 3  
33700 Mérignac

Tél. : 05 56 49 59 78

Fax : 05 56 49 68 39

[www.riviere-environnement.com](http://www.riviere-environnement.com)

Janvier 2018

Bilan d'animation 2018 pour la mise en œuvre du DOCOB du site  
Natura 2000 « Vallée de l'Euille » et bilan triennal de la mission  
d'animation



Mise en œuvre de la  
Directive « HABITATS »

## Contenu du dossier



|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Contexte d'animation .....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1 Présentation générale du site Natura 2000 et de la mission d'animation .....                                    | 3         |
| 1.1.1 Identification des acteurs.....   | 4         |
| 1.1.2 Mission d'animation.....  | 4         |
| 1.2 Enjeux et objectifs du DOCOB .....  | 5         |
| 1.2.1 Habitats et espèces d'intérêt communautaire .....   | 5         |
| 1.2.2 objectifs du DOCOB .....  | 7         |
| <b>2. Bilan d'animation 2016-2018 .....</b>   | <b>8</b>  |
| 2.1 Liste des tâches réalisées et données transmises .....  | 8         |
| 2.2 Mise en œuvre de la contractualisation.....   | 10        |
| 2.3 Mise en œuvre des actions non contractuelles.....   | 12        |
| 2.4 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.....   | 12        |
| 2.5 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.....                               | 12        |
| 2.6 Mises à jour des DOCOB : évolution des habitats et extension du périmètre .....                                 | 13        |
| 2.6.1 Evolution des habitats : méthode.....   | 13        |
| 2.6.2 Evolution des habitats : résultats.....   | 13        |
| 2.6.3 Evolution des états de conservation des milieux à enjeu .....   | 17        |
| 2.6.4 Evolution de l'état de la masse d'eau .....   | 17        |
| <b>3. Evaluation de l'atteinte des objectifs du DOCOB .....</b>   | <b>19</b> |
| <b>4. Difficultés rencontrées dans la mission d'animation et préconisation pour une nouvelle organisation .....</b> | <b>22</b> |
| 4.1 Difficultés d'animation.....  | 22        |
| 4.2 Préconisations stratégiques vis-à-vis de l'animation Natura 2000.....   | 22        |

## 1. CONTEXTE D'ANIMATION

Ce bilan est présenté selon le format souhaité par le préfet de la région Nouvelle Aquitaine. Il est ajouté aux éléments demandés une partie introductive présentée à travers cette partie 1.

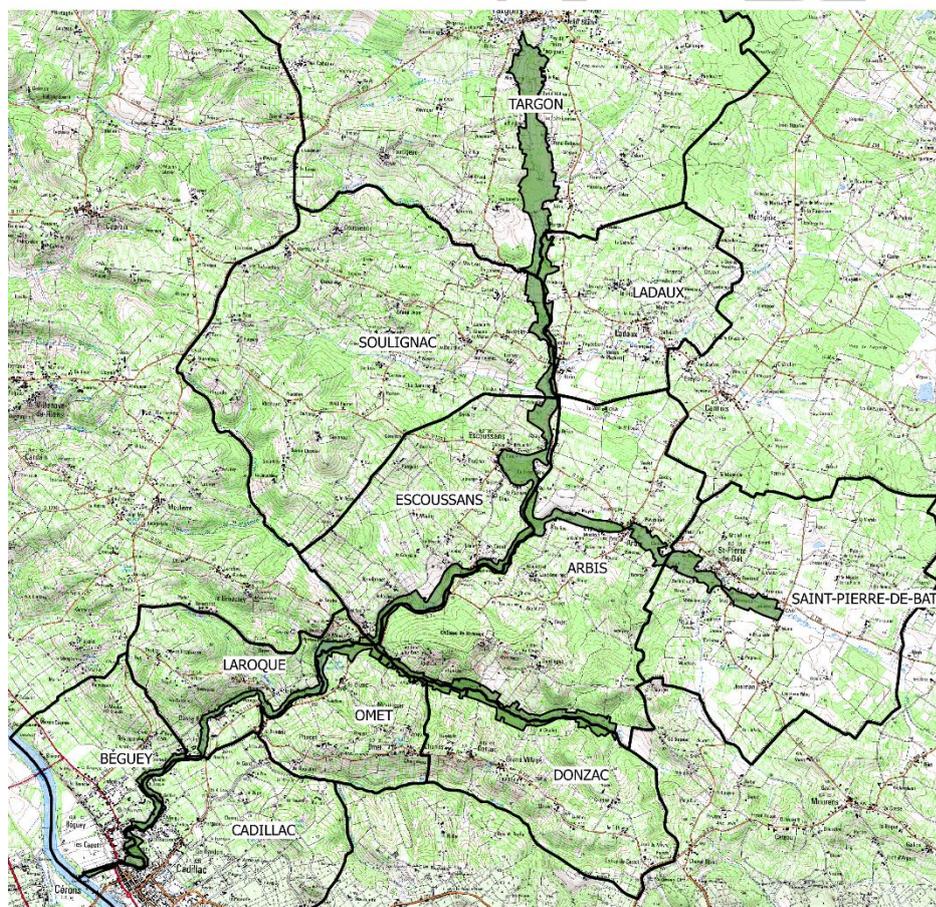
### 1.1 Présentation générale du site Natura 2000 et de la mission d'animation

Désigné Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive « Habitats Faune Flore » par arrêté ministériel du 21/08/2006, le site FR7200691 « Vallée de l'Euille » se situe à 40 km au sud-est de l'agglomération de Bordeaux, sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers en rive droite de la Garonne.

Il correspond aux vallées alluviales de l'Euille ainsi que ses principaux affluents, d'un peu avant sa source sur la commune de Targon jusqu'à sa confluence avec la Garonne à Cadillac.

Il couvre un territoire de 331,4 ha répartis sur le bassin versant de l'Euille et sur 11 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon.

Ce site Natura 2000, en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole, constitue un corridor écologique alluvial au sein d'un territoire très viticole entre la Garonne au Sud et les massifs boisés plus significatifs du secteur de Targon. L'Euille et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.



Site Natura 2000  
Vallée de l'Euille

Légende :

-  Limites communales
-  Périmètre du site



0 0.5 1 km



Le Document d'objectifs du site « vallée de l'Euille », rédigé en 2012, a été validé à la fin de l'année 2013 par le Comité de Pilotage.

L'animation du DOCOB du site nous a été notifiée le 18 février 2016 par la DDTM. Elle a débuté en mars 2016. **La période considérée dans le présent bilan annuel d'animation démarre donc en mars 2016 et s'arrête le 15/02/2019 (date administrative de la fin de mission d'animation).**



L'animation a été confiée au bureau d'étude Rivière Environnement par la DDTM de la Gironde (maître d'ouvrage) pour une période de 3 ans (2016-2019) suite à une procédure de marché public. Aucune collectivité locale n'avait en effet souhaité prendre en charge l'animation du site.

### 1.1.1 Identification des acteurs

#### ➔ **Animateur Natura 2000**



Bureau d'étude Rivière Environnement

Personne en charge du dossier : Romain Comas

9-11 allée James Watt, Immeuble 3 le Space - 33700 Mérignac

Tel : 05 56 49 59 78

Email : natura2000@riviere-environnement.fr

#### ➔ **Maître d'ouvrage**



DDTM de la Gironde

Service SEN / Natura 2000 (Nicolas Klein)

Cité Administrative

Rue Jules Ferry

BP 90

33 090 Bordeaux Cedex

### 1.1.2 Mission d'animation

La mission d'animation s'articule autour de 3 grandes phases selon le cahier des charges d'animation :

#### 1. La phase de préparation de la mise en œuvre du DOCOB

- Appropriation du DOCOB
- Information et communication sur les mesures de gestion
- Elaboration du projet agro environnemental du territoire

#### 2. La phase de mise en œuvre des mesures de gestion

- Mise en œuvre des actions contractuelles
- Mesures non contractuelles (mesures « hors contrat »)
- Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence

#### 3. La phase de synthèses, de bilans et de mise à jour du DOCOB.

- Bilans et évaluations des mesures de gestion
- Préparation et animation du comité de pilotage

- Coordination des avis techniques
- Mise à jour du DOCOB.



La mission d'animation confiée à Rivière Environnement par la DDTM concerne 4 sites Natura 2000 de type réseaux hydrographiques (réseau hydrographique de la Pimpine, réseau hydrographique du Brion, réseau hydrographique du Lisos et vallée de l'Euille). Il était prévu 52 jours d'animation annuelle sans distinction pour chacun des 4 sites, soit une « moyenne » de 13 jours/site.

Sur le site de la vallée de l'Euille, l'on peut estimer à environ 25 jours cumulés le temps d'animation global consacré (en supplément, un stage spécifique au lancement de l'animation Natura 2000 avait permis en 2016 de bien préparer la phase de concertation en recensant les propriétaires, parcelaires, les exploitants agricoles du site... La stagiaire était encadrée par l'animateur Natura 2000) soit environ 8 jours/an consacrés à l'animation du DOCOB du site : en temps terrain et/ou rencontre de propriétaires, en production de documents, en temps de réunions, en temps de préparation d'un contrat Natura 2000 mais aussi en temps de traitement des données cadastrales et cartographiques en particulier pour identifier les acteurs sur les différents secteurs.

En réalité, la 1<sup>ère</sup> année d'animation a dû représenter environ 50% du temps d'animation, dégressif sur les années 2 et 3.

## 1.2 Enjeux et objectifs du DOCOB

### 1.2.1 Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Euille a été désigné pour la présence du vison d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales.

Suite aux inventaires réalisés sur le site, le site Natura 2000 abrite 3 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels un habitat (forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun) et une espèce (vison d'Europe) dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ».

Le site abrite 3 habitats naturels et 10 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels 1 habitat et 1 espèce dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ». Ils sont notés d'une \* en suivant.

#### ➔ Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site (source DOCOB) :

| Nom Natura 2000   | Code Natura 2000 | Code CORINE Biotopes | Surface (ha) |
|---|------------------|----------------------|--------------|
| <b>Formations prairiales</b>  |                  |                      |              |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )                                   | 6510             | 38.2                 | 31,52        |
| <b>Formations d'ourlets et de friches</b>   |                  |                      |              |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin   | 6430             | 37.71<br>37.72       | 6,42         |
| <b>Formations arborescentes</b>   |                  |                      |              |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )* | 91E0*            | 44.13<br>44.3        | 64,18        |

\* Habitat prioritaire

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| <b>Surface Totale</b> | <b>102,12</b><br>(38% du site) |
|-----------------------|--------------------------------|

➤ **Espèces d'intérêt communautaire présents sur le site** (source DOCOB):



|                    | Espèces d'intérêt communautaire   | Code Natura 2000 | Niveau d'enjeu de conservation |
|--------------------|-----------------------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Mammifères</b>  | Vison d'Europe                    | 1356*            | Très fort                      |
|                    | Loutre d'Europe                   | 1355             | Très fort                      |
| <b>Chiroptères</b> | Grand Murin                       | 1324             | Fort                           |
|                    | Minioptère de Schreibers          | 1310             | Moyen                          |
|                    | Vespertillon à oreilles échanrées | 1321             | Moyen                          |
|                    | Vespertillon de Bechstein         | 1323             | Fort                           |
|                    | Petit rhinolophe                  | 1303             | Fort                           |
|                    | Grand rhinolophe                  | 1304             | Fort                           |
|                    | Barbastelle d'Europe              | 1308             | Fort                           |
| <b>Poisson</b>     | Lamproie de planer                | 1096             | Fort                           |

1 espèce patrimoniale : l'anguille européenne

1 espèce inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats » : l'azuré du Serpolet

➤ **Enjeux globaux du site** (extraits du DOCOB)

Chaque espèce et habitat à forte valeur patrimoniale recensés sur le site constituent un enjeu.

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 38 % du site inventorié. Les forêts alluviales occupent une part importante du fond de vallée. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu conséquent du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. La principale cause de mortalité de ces animaux est la mortalité routière et la destruction de leurs habitats. La grande étendue de leur domaine vital, les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.

Du fait de la présence de carrières et de la champignonnière d'Omet, une riche diversité de chiroptères (chauves-souris) est présente dans le périmètre Natura 2000 et constitue un enjeu fort pour le site.

La qualité de l'eau a été jugée de dégradée, elle est liée à de fortes pollutions (activité viticole, assainissement notamment) et à la nature du sol calcaire qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau. La préservation de la qualité de l'eau est essentielle pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire et pour restaurer la fonctionnalité des milieux humides du site. L'abandon des moulins et la présence du Lac de Laromet, conçu directement dans le lit mineur de l'Euille posent également des problèmes au bon écoulement des eaux ce qui favorise l'accumulation des polluants et la faible oxygénation des eaux.

➤ **Vulnérabilité** (source FSD du site sur l'INPN)

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (pollutions, barrage à la continuité écologique, prélèvements

illégaux, etc.). Elles sont liées à l'activité viticole mais aussi aux réseaux d'assainissements qui s'améliorent.

Le développement du tourisme et de nombreux aménagement de loisir amène un développement socio-économique et culturel nécessaire à la Vallée de l'Euille. En contrepartie, la fréquentation croissante de la population sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison d'Europe, Loutre d'Europe et Chauves-souris).

Le développement du territoire entraîne également une augmentation des surfaces artificialisées et une fragmentation du territoire. En parallèle, l'intensification des axes routiers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes

### 1.2.2 objectifs du DOCOB

Des grands objectifs de conservation et des objectifs transversaux la stratégie d'intervention à l'échelle du site. Ils sont reproduits dans le tableau suivant extrait du DOCOB du site.

Objectifs de conservation :

| Code objectif | Objectifs de conservation   |
|---------------|---|
| OCP1          | Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire et de leurs habitats                      |
| OCP2          | Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies                                   |
| OCP3          | Empêcher la régression des milieux agro pastoraux   |
| OCS1          | Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats  |
| OCS2          | Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières  |
| OCT1          | Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire |

Objectifs transversaux :

|   |
|---|
| <b>Lutte contre les espèces exotiques invasives</b>   |
| <b>Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion</b>                       |
| <b>Sensibiliser, Communiquer, Informer</b>  |
| <b>Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants</b> |
| <b>Faire émerger une politique de vigilance collective du site</b>                                    |
| <b>Animer et faire une veille du site Natura 2000</b>   |

## 2. BILAN D'ANIMATION 2016-2018

Ce bilan dresse une synthèse explicative par thématiques des actions réalisées, avant d'évaluer l'atteinte des objectifs du DOCOB en partie 3.5.

En préambule, un tableau dresse la liste des principales actions réalisées (et documents transmis) dans le cadre de l'animation et les resitue dans le temps.

### 2.1 Liste des tâches réalisées et données transmises

| Actions menées  | Date       | Détails  |
|---|------------|--|
| Réunion de démarrage de l'animation du site avec la DDTM  | 24/03/2016 | Avec DDTM33  |
| Compte rendu réunion démarrage  | 06/04/2016 | Liste des informations à transmettre   |
| Envoi des lettres d'information par mail aux acteurs du site (40 contacts environ)  | 10/04/2016 | cf. Tableau contact  |
| Contact de l'ADAR des 2 Rives   | 14/04/2016 | Envoi périmètre du site  |
| Envoi de la fiche explicative au propriétaire du moulin du Mingot   | 15/04/2016 | Au futur acheteur du Moulin  |
| Envoi de la charte Natura 2000 au propriétaire du moulin du Mingot  | 20/04/2016 | Futur propriétaire du Moulin de Mingot   |
| Délibération mairie Escoussans concernant modification du périmètre   | 12/05/2016 | Envoi de la délibération prise lors du CM du 25 avril  |
| Demande de RDV avec le propriétaire du moulin du Mingot   | 02/05/2016 | Visite de son terrain (moulin) et parler de la charte  |
| Envoi des courriers + lettre d'information + charte aux Communes et Communautés de communes DC par mail   | 03/05/2016 | 11 Communes et 2 CDC (mail + wetransfer)   |
| Demande d'information à la DDTM sur les prairies sensibles : peut-on ressemer sur prairie permanente, besoin d'évaluation d'incidence Natura 2000   | 30/05/2016 | –  |
| Rencontre avec le propriétaire du moulin Mingot   | 01/06/2016 | Visite du moulin et ses alentours (île, cours d'eau + déviation)   |
| Envoi de l'article à destination des journaux communaux + demande de contact de journalistes locaux   | 16/06/2016 | Par mail. Envoi au 11 communes   |
| Réponse à la mairie d'Escoussans concernant le périmètre du site en retour à leur mail de refus des propositions de modification du périmètre du site Natura 2000 (procédure de reconsultation engagée par la DDTM) | 16/06/2016 | Dit que l'on a envoyé info à DDTM et qu'elle n'était pas au courant, donne son avis trop tard  |
| COFIL n°1   | 24/06/2016 | Présentation du dispositif Natura 2000. Présentation des outils (Charte, MAEC, Contrat). 1 <sup>er</sup> contact avec plusieurs acteurs. Un journaliste du républicain présent |
| Envoi d'un article d'information au journaliste du Républicain  | 27/06/2016 | Envoi article puis propose CR du COFIL   |
| Envoi d'un article à destination des journaux municipaux  | 27/06/2016 | Omet, Beguey, Targon   |
| Contact de M. le président du SIABVO  | 27/06/2016 | Suite au COFIL, le syndicat souhaite faciliter au mieux nos démarches auprès des communes  |
| Envoi de la Charte Natura 2000 du site à l'association des piégeurs agréés de Gironde   | 07/07/2016 | –  |

| Actions menées   | Date             | Détails   |
|--|------------------|---|
| Envoi d'un courrier aux communes   | 19/07/2016       | Envoi aux 11 communes d'un courrier reprenant les décisions prises lors du 1er COFIL : demande nom proprio, si intervention en CM...<br>Envoi d'une carte des enjeux zoomés sur la commune            |
| Envoi par mail aux communes  | 11/07/2016       | Envoi aux 11 communes d'un courrier reprenant les décisions prises lors du 1 <sup>er</sup> COFIL : demande nom proprio, si intervention en CM...<br>Envoi d'une carte des enjeux zoomé sur la commune |
| Parution d'un article sur le COFIL dans Le Républicain   | 14/07/2016       | –   |
| Envoi de l'article par mail de Rolland (journaliste Le Républicain)  | 20/07/2016       | –   |
| Journée terrain sur le site  | 02/08/2016       | Arpentage du site, distribution lettre d'information et rencontre M. et Mme Preste  |
| Envoi d'une information sur les enjeux du secteur du lac de Laromet à Celine Pavageau pour un projet interdisciplinaire de parcours informatif autour du lac (collège privé de Cadillac) | 09/09/2016       | Envoi mail suite à conversation téléphonique du RNT et des cartes zoomées   |
| Réunion Agence de l'eau Adour Garonne  | 17/10/2016       | Avec AEAG et CATER pour préparer la réunion avec le SIBV  |
| Envoi ordre du jour au SIBV pour réunion du 3 novembre   | 18/10/2016       | –   |
| Rédaction d'un article pour la commune de Cadillac   | 20/10/2016       | Pour intégrer dans leur bulletin municipal de novembre et avant la réunion avec le CM   |
| Demande par mail au CEN Aquitaine pour avis sur fermeture carrière sur la Boye   | 21/10/2016       | –   |
| Préparation PWP de la réunion du 3/11 SIBV   | 21/10/2016       | –   |
| Réunion SIBV Euille  | 03/11/2016       | Discussion sur réorganisation politique de l'eau et sur N2000   |
| Réunion de présentation Natura 2000 au Conseil Municipal de Cadillac   | 03/11/2016       |   |
| Préparation et envoi des courriers d'info N2000 aux proprio  | 08 et 09/12/2016 | <b>94 propriétaires &gt; 1 ha</b>   |
| Envoi infos AAPPMA bouchon dans l'Oeuille (Mme Vigouroux)  | 09/12/2016       | Après conversation téléphonique : courrier propriétaire + lettre d'info et carte du site ; AAPPMA a un garde particulier ; plainte pollution viticole   |
| Relance CEN Aquitaine pour avis sur fermeture carrière sur la Boye   | 09/12/2016       | Pour la protection des gîtes à chiroptères et savoir si on propose des contrats   |
| Mail au SIABVO pour préparation réunion publique   | 10/01/2017       | Envoi proposition de texte pour invitation, listing propriétaire...   |
| Mail aux communes suivantes Cadillac, Béguey, Donzac, Laroque et Omet pour réunion publique  | 31/01/2017       | Information sur la réunion publique du 23/02/2017 pour info et diffusion  |
| Mail à la liste de contact + agriculteurs recensés au RPG 2016 pour réunion publique   | 31/01/2017       | Information sur la réunion publique du 23/02/2017   |
| Réunion publique à Arbis   | 23/02/2017       | 35 acteurs du site présent environ  |
| Visite parcelles et RDV M. Maulin (Targon)   | 08/03/2017       | Viticulteur ; Plus gros propriétaire du site : boisements alluviaux, absence d'enjeu contrat et MAEC  |
| Visite parcelles M. et Mme Preste  | 08/03/2017       | Pour contrat d'entretien prairie (enjeu réel)   |
| Visite parcelles M. Leroy  | 08/03/2017       | Pour contrat d'entretien prairie (enjeu réel)   |
| Visite et RDV Mme Kowalsky à Arbis   | 29/03/2017       | Pas d'enjeu contrat et MAEC   |
| Rédaction et envoi à la DDTM (Mail) des demandes de CN 2000 de Mme Monnerie à Targon et de M. Leroy à Escoussans   | 24/04/2017       | –   |
| Visite Lac Laromet avec FDAAPPMA et Ghislain Poncin, technicien détaché sur CDC convergence Garonne au sujet des problématiques globales du lac  | Été 2017         | –   |

| Actions menées   | Date       | Détails  |
|--|------------|--|
| Préparation du contrat Natura 2000 propriété M. et Mme Monnerie (Targon)   | 2018       | Refus de la DDTM car non accord des indivis          |
| Inventaires de terrain pour actualisation de la cartographie des habitats  | Sept. 2018 | –  |
| Cartographie habitats naturels modifiés  | Oct-18     | Photo-interprétation et journée de terrain préalable |
| Rédaction du bilan d'animation   | Janv-19    |  |
| COPIL n°2 de bilan d'animation   | 24-janv-19 |  |
| Elaboration et envoi d'une lettre d'information n°2 aux différents acteurs du site par mail suite au COPIL pour la suite de la gouvernance du site | Février 19 |  |

## 2.2 Mise en œuvre de la contractualisation

### ➤ Recensement, contact et information des signataires potentiels

La première année d'animation essentiellement a été axée sur la diffusion d'informations aux acteurs locaux (collectivités, propriétaires et gestionnaires dont les agriculteurs) relatives à la possibilité de mise en œuvre d'actions de gestion des milieux.

Une **lettre d'information n°1** a été rédigée en mai 2016 et envoyée par mail à l'ensemble des contacts dont nous disposons et concernés par l'animation, soit environ 40 contacts (collectivités concernées, autres membres du COPIL, contacts de propriétaires ou de gestionnaires recueillies lors de l'élaboration du DOCOB...). Une lettre d'actualités n°2 a été élaborée et diffusée par mail à l'ensemble des contacts (environ 60) après le COPIL de bilan d'animation pour informer de la suite de la démarche Natura 2000.

Des contacts ont également été établis la 1<sup>ère</sup> année avec le **syndicat de bassin versant de l'Euille amont (en amont du lac de Laromet), le SIABVO**, qui n'intervenait qu'en cas « d'urgence » pour des travaux de gestion des embâcles et de la végétation essentiellement en l'absence de plan de gestion pluriannuel actualisé du bassin versant dont les actions sont en partie au moins finançables par l'agence de l'eau. L'objectif de l'animateur et dus syndicat était de passer par ce dernier pour engager des actions de gestion et de restauration des milieux en conventionnant avec les propriétaires. Une réunion de travail avec l'Agence de l'eau et le Département de la Gironde, financeur de la politique de l'eau avait été réalisée en préalable en ce sens par l'animateur. L'absence de plan programme de gestion du bassin versant ne permettant pas à ces financeurs d'impulser une démarche de gestion, tandis que le SIABVO, confronté à la préparation de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire, était dans l'impossibilité d'avoir une vision à long terme, l'idée de gestion globale du site Natura 2000 par le SIABVO fut abandonnée.

**Des courriers d'information ont également été transmis aux collectivités locales concernées** (mai 2016) : 11 communes et 2 Communautés de Communes pour avertir du démarrage de l'animation et des opportunités contractuelles offertes. Il a été proposé aux communes de présenter le dispositif Natura 2000 en Conseil municipal. La cartographie du site, la charte et la lettre d'information n°1 étaient transmises en pièce jointe.

La réunion du Comité de pilotage de démarrage de l'animation s'est tenue le 24 juin 2016

La DDTM nous a transmis la liste des propriétaires du site et celle des exploitants agricoles réalisant leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune). 407 propriétaires ont été recensés sur le site, pour seulement 1 possédant plus de 10 ha et 23 possédant plus de 3 ha.

**Les 94 propriétaires du site identifiés et disposant d'une surface >1 ha (surface seuil minimale considérée pour engager des mesures de gestion) ont reçu un courrier d'information (décembre 2016) sur le dispositif Natura 2000 et les mesures de gestion proposées auxquels été joints un plan cartographique du site et la lettre d'information cosignée par le SIABVO.**

Une **réunion publique** s'est tenue à Arbis le 23 février 2017 avec la présence d'environ 35 personnes propriétaires et élus essentiellement.

Suite à celle-ci et aux informations communiquées précédemment, 2 propriétaires se sont manifestés pour un accord de principe quant à la passation d'un contrat Natura 2000 de restauration et de gestion de leurs parcelles de prairies.

Après réalisation d'un diagnostic préalable et d'une pré-demande de contrat validée dans les 2 cas par la DDTM, l'un des propriétaires n'a plus souhaité s'engager. Pour l'autre, les démarches ont abouti au dépôt en DDTM d'une demande de contrat Natura 2000 en 2018, mais ce dernier a été refusé par les services de l'Etat, les parcelles concernées (Targon) en indivision n'ayant pas reçues l'accord en vue du contrat de l'ensemble des indivis.

Plusieurs propriétaires ont également été rencontrés sur site pour discuter des enjeux de leurs parcelles (les 2 précités + le principal propriétaire en termes de surface, un propriétaire de moulin, un propriétaire de prairies notamment).

En l'absence d'enjeu agricole sur le site (très peu de parcelles déclarées à la PAC sont présentes sur le périmètre Natura 2000), aucun agriculteur n'a émis le souhait de s'engager dans une démarche agro-environnementale. Dans ce cadre, il n'a pas été réalisé durant l'animation de Projet Agro Environnemental à l'échelle du site.

Ainsi, aucune contractualisation engageant des travaux de restauration ou de gestion écologique (contrat Natura 2000, Mesure Agro Environnement et Climatique) n'a pu être engagée sur le site.

Une charte Natura 2000 a été contractualisée par la SCEA des vignobles Begard sur la commune de Laroque (validée par la DDTM en début d'année 2018)

#### ➤ Assistance technique et administrative des signataires

La signature de la charte par les vignobles Beguard a fait l'objet d'une conversation téléphonique et d'un échange par mail. Sinon RAS.

#### ➤ Suivi, synthèses

L'animation n'a pas donné lieu à des suivis de mise en œuvre de contractualisation.

**Tableau : Contractualisation engagée sur le site « vallée de l'Euille »**

| Charte signée (2018)                   |  |   |
|--|--|---|
| Signataire                             | Grands types de milieux                                    | Surfaces concernées                             |
| SCEA des vignobles<br>Bégard (Laroque) | Formations herbeuses pelouses prés et prairies non humides | 1,30 ha (bords de parcelles cultivées en vigne) |
|  | Formations arborées hors forêt                             |   |

Deux autres chartes ont été envoyées (à 1 propriétaire, à l'association départementale des piégeurs agréés) sans contractualisation.

## 2.3 Mise en œuvre des actions non contractuelles

- ➔ **Prise de contact avec les financeurs potentiels autres que l'Etat et l'Europe suivant les mesures de gestion préconisées par le DOCOB :**

RAS

- ➔ **Mesures administratives et réglementaires :**

RAS

**Mesures foncières :**

RAS

- ➔ **Sensibilisation et communication grand public :**

La sensibilisation auprès du grand public a été menée dans le cadre de la recherche de signataires potentiels de mesures de gestion et plus globalement pour informer sur Natura 2000 en lien avec le démarrage de l'animation :

- Réunion publique (23/02/2017)
- Courrier d'information aux propriétaires du site disposant > 1 ha de surface.
- Communication auprès des communes pour qu'elles transmettent l'information sur leurs outils de communication (site Internet, bulletin municipal, ...).
- Communication auprès des correspondant du journal local Le républicain (parution du 14/07/2016)
- Présentation en Conseil municipal de Cadillac le 03/11/2016
- Echange et réunion avec le SIABVO
- 4 rencontres à minima avec des propriétaires du site
- Mail spécifique aux agriculteurs du site
- ...

- ➔ **Préparation et coordination de formations proposées dans le cadre du DOCOB :**

RAS

- ➔ **Rédaction ou précision des cahiers des charges des actions non contractuelles du DOCOB :**

RAS.

## 2.4 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Aucune sur ce site : pas de sollicitation et absence de projet connu de l'animateur

## 2.5 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Rencontre sur site sur le lac de Laromet avec la FDAAPPMA Gironde et le technicien rivière de la CDC convergence Garonne gestionnaire du lac pour évoquer les problématiques globales du lac (envasement, Jussie, mortalités piscicoles ponctuelles) et leur lien avec Natura 2000.

La CDC convergence Garonne, gestionnaire du lac de Laromet implanté sur le cours de l'Euille, lance une étude de valorisation du lac de Laromet en 2019.

Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI (2018), le SIABVO, gestionnaire de l'amont seulement du BV de l'Euille jusqu'à lors, voit son domaine géographique de compétence étendu à l'ensemble du bassin versant, ce qui ne pourra qu'être favorable à la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau et de la biodiversité cohérente à l'échelle du BV dans le cadre d'un prochain plan programme d'action pluriannuel actualisé.

## 2.6 Mises à jour des DOCOB : évolution des habitats et extension du périmètre

Suite au COPIL de lancement d'animation, des communes ont souhaité étudier les possibilités d'extension du périmètre Natura 2000 validé en COPIL fin 2014 dans le cadre de leur Agenda 21 et d'une protection à long terme de la trame écologique verte et bleue du territoire.

Par ailleurs, la structure animatrice a réalisé une mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site à partir d'une analyse de la photographie aérienne couplée à une vérification de terrain par un écologue naturaliste.

### 2.6.1 Evolution des habitats : méthode

Une révision des surfaces et typologies d'habitats naturels définies en 2012 lors de l'élaboration du DOCOB a été réalisée en 2018 afin de visualiser l'évolution des milieux en présence depuis la réalisation du DOCOB.

Pour cela, une première étude par photo-interprétation a été réalisée afin d'écarter les secteurs dont l'orthophotographie permet de mettre en évidence la non évolution et cela d'après les orthophotographie google de 2018. Cela s'applique principalement aux forêts, facilement identifiables par photo-interprétation et dont la dynamique de croissance ne permet pas en 6 ans une modification des essences présentes. Les secteurs bâtis ont également été délimités par photo-interprétation.

Pour tous les autres milieux, une visite de terrain a été nécessaire afin de définir la végétation en présence. Ces inventaires se sont déroulés en fin d'été, période encore favorable pour l'identification des habitats sous la même nomenclature que lors de leur identification afin de permettre des comparaisons, c'est-à-dire la nomenclature Corine Biotope. Les habitats d'intérêt communautaires sont définis selon la correspondance établie avec la nomenclature Corine biotope (source : INPN).

Le site a donc été parcouru dans son ensemble afin d'identifier les modifications d'habitats survenues depuis 6 ans. Lorsque cela était nécessaire, des inventaires botaniques ont pu être réalisés afin d'identifier les espèces caractéristiques des milieux en présence.

### 2.6.2 Evolution des habitats : résultats

La cartographie suivante localise les parcelles dont les habitats naturels ont évolué depuis l'élaboration du DOCOB en 2012. Elle précise l'état initial en premier et l'état existant en second, de même que les paramètres ayant amené cette évolution.

Ces modifications s'expliquent par l'évolution spontanée des végétations (46% des surfaces ayant évolué) notamment suite à l'abandon des pratiques agricoles ou diminution de la fréquence de la gestion des prairies.



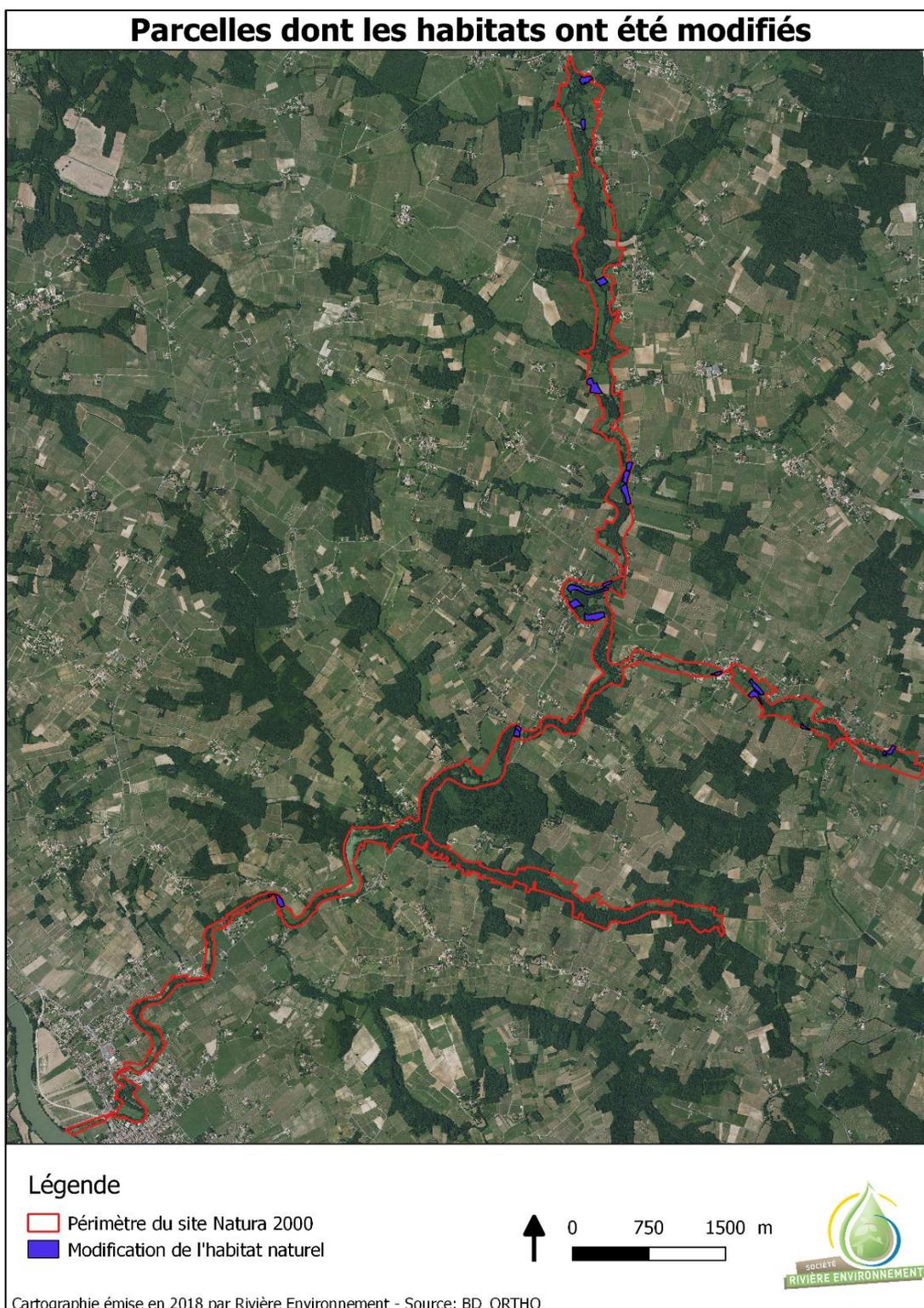
Sont ainsi notés des évolutions de prairies humides (CB : 37.21) en mégaphorbiaies (CB : 37.71 ; habitat d'intérêt communautaire), de prairies de fauche (CB : 38.2 ; habitat d'intérêt communautaire) en friches (CB : 87) ou encore l'apparition de fourrés (CB : 31.8) traduisant un stade plus avancé de fermeture du milieu.

Les évolutions constatées concernent également un changement des pratiques de valorisation (54% des surface ayant évolué) avec :

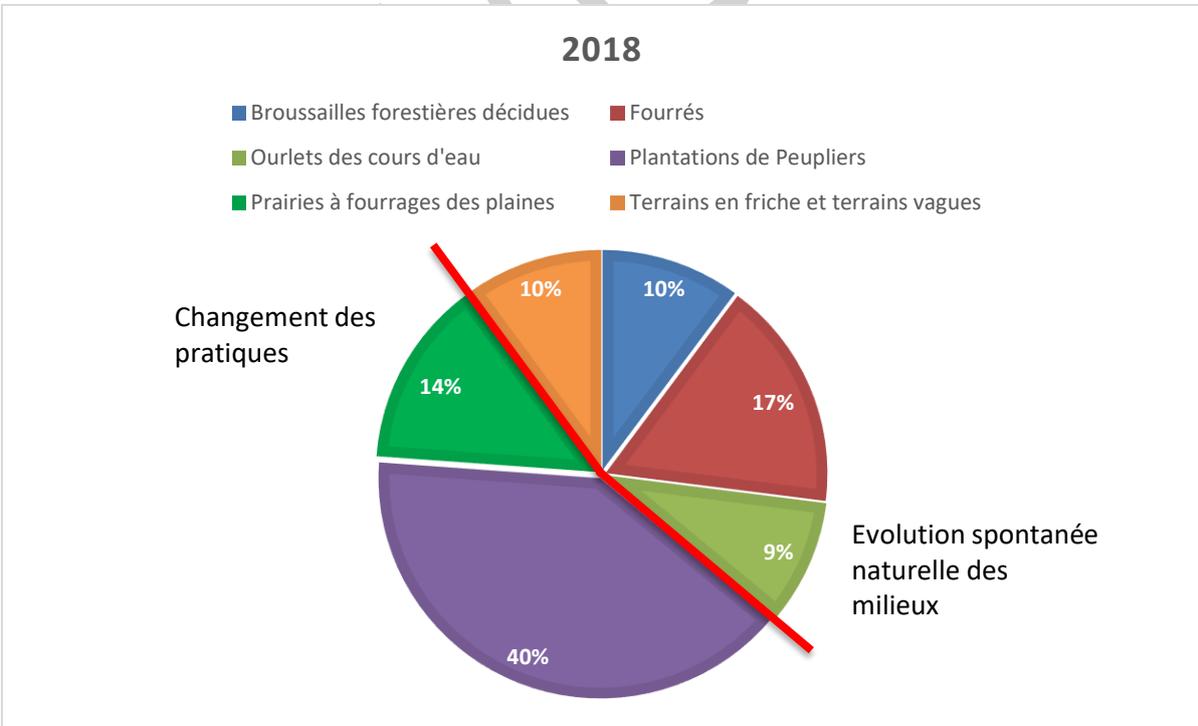
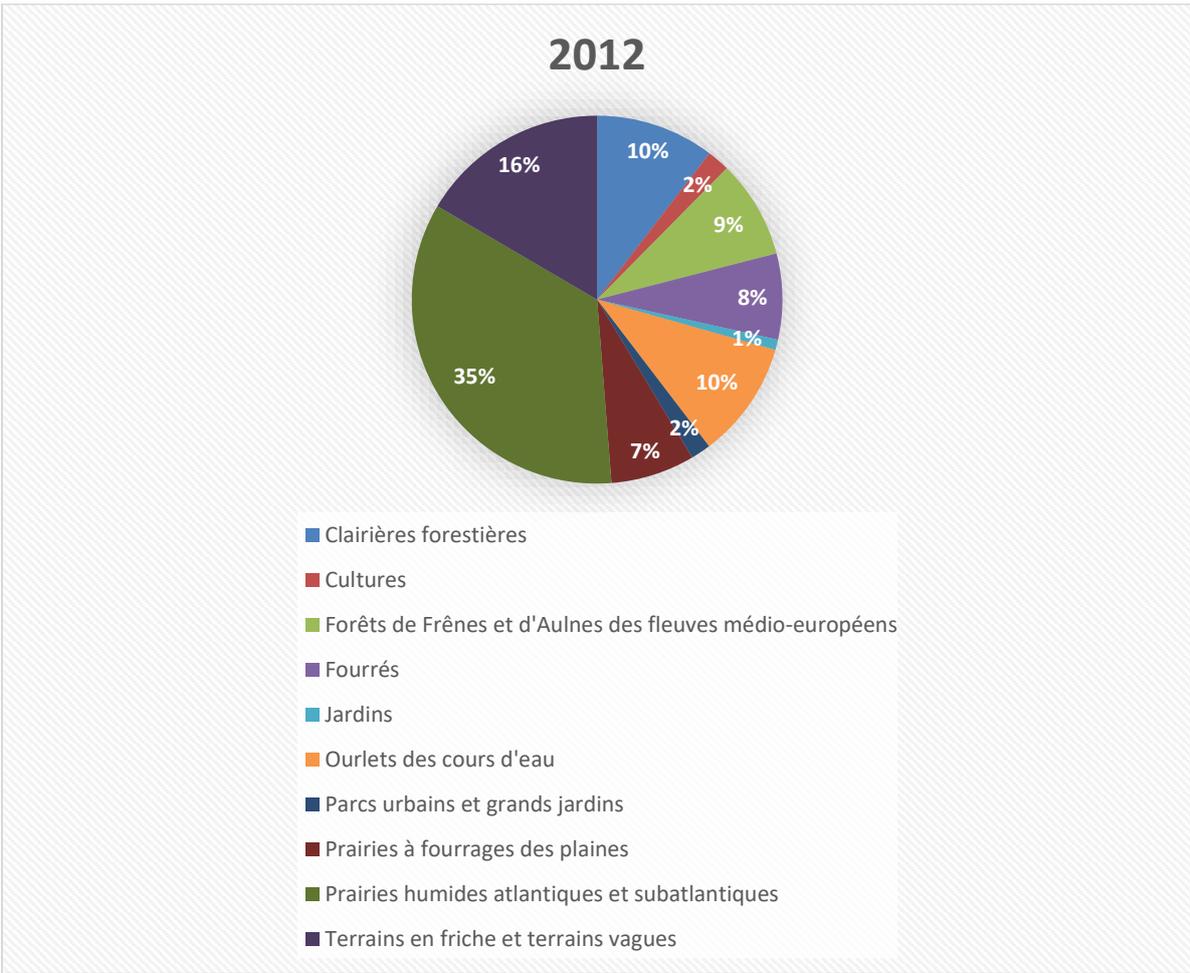
- la plantation de peupliers (CB : 83.321) sur des prairies humides (CB : 37.21) ou sur des terrains en friches (CB : 87)
- ou encore le passage de cultures (CB : 82) et prairies humides (CB : 37.21) en prairies de fauche (CB : 38.2 HIC).

PROVISoire

Figure 1 : Parcelles dont les habitats naturels ont évolué entre 2012 et 2018 à l'échelle du site Natura 2000



Les graphiques suivants présentent les habitats naturels des parcelles représentées comme ayant évolué sur la carte précédente entre 2012 (1<sup>er</sup> graphique) et 2018 (2<sup>e</sup> graphique). Il est facilement compréhensible à la lecture du 2<sup>e</sup> graphique que la principale cause d'évolution des milieux concerne la plantation de peupliers.



### ➔ **Modification surfacique des habitats d'intérêt communautaire :**

Cette modification se traduit par **une perte de surface de 2,9 ha :**

- Pour les forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens : 0.9 ha perdus
- Pour les prairies à fourrages des plaines : 0.8 ha perdus
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 1,1 ha perdus

Elle se traduit en parallèle par un **gain surfacique de 2,5 ha :**

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 1 ha
- Prairies maigres de fauche de basse altitude : 1,5 ha.

Soit une perte nette d'habitat d'intérêt communautaire de 0.4 ha sur le site.

### **2.6.3 Evolution des états de conservation des milieux à enjeu**

Les états de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire n'ont pas été évalués, si ce n'est très indirectement par l'analyse des évolutions de surface décrites précédemment.

Une telle évaluation (bio-évaluation) répond à des protocoles et des critères scientifiques précis qui n'ont pas été mis en œuvre dans le cadre de l'animation triennale du site.

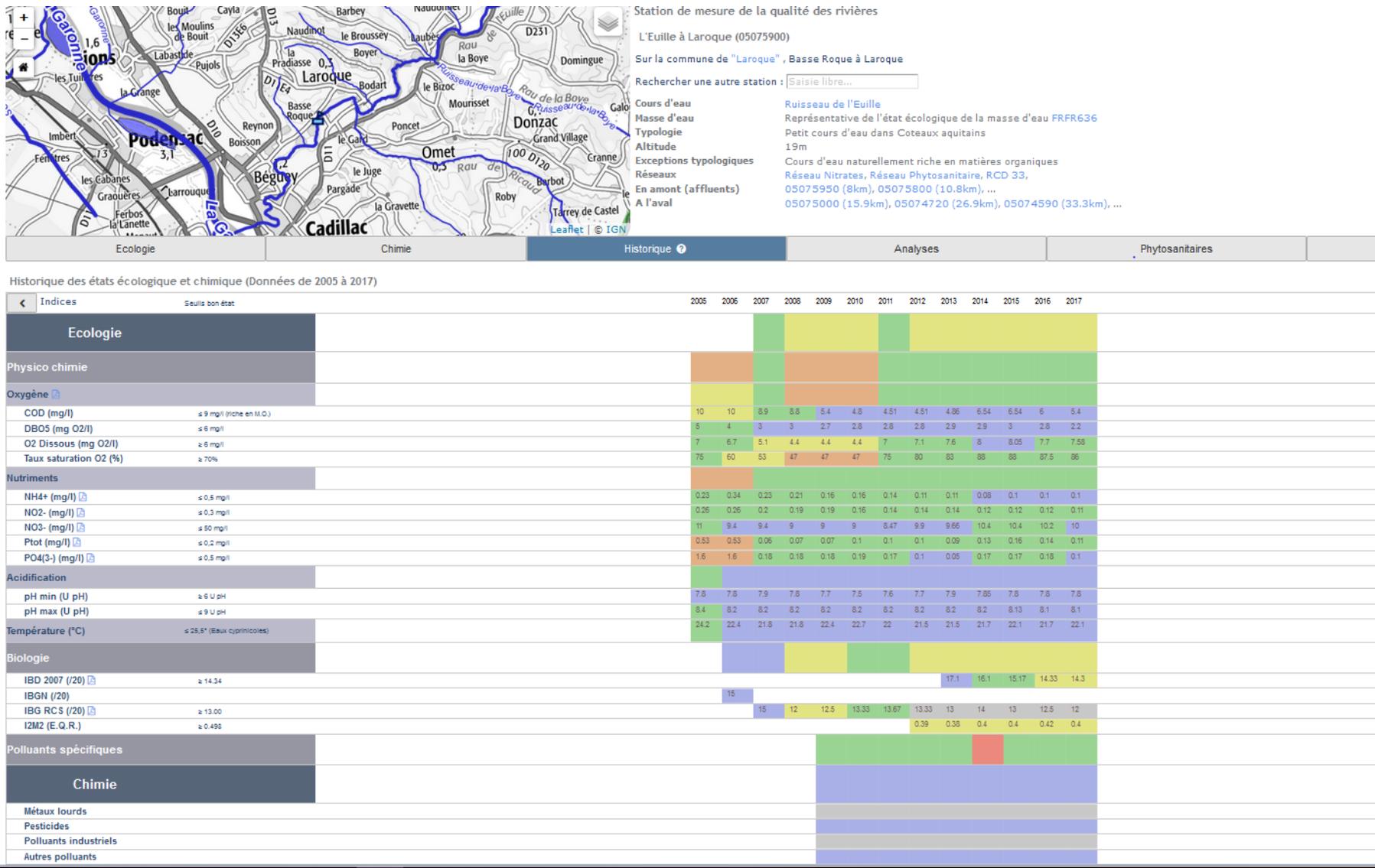
### **2.6.4 Evolution de l'état de la masse d'eau**

Selon la base de données du SIE Agence de l'Eau Adour Garonne, l'état global (écologique et chimique) de la masse d'eau de l'Euille, évaluée à partir des mesures réalisées à la station de mesure de la qualité des rivières à Laroque (station n°05075900) semblerait en voie d'amélioration (sur les paramètres étudiés) comme le montre le tableau d'évolution annuel de l'état moyen de la masse d'eau.

Toutefois, le nombre de molécules traces de produits phytosanitaires relevé est toujours un des plus élevé du bassin Adour Garonne (42 molécules quantifiées sur la période 2016-2018 contre une moyenne de 13 sur l'ensemble du bassin Adour Garonne).

**Tableau 1 : Evolution de l'état annuel de la masse d'eau de l'Euille à la station de Laroque (SIE Agence de l'eau Adour Garonne)**

Cf. page suivante.



### 3. EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DOCOB

Cette partie dressera un bilan des objectifs et actions du DOCOB (élaboré en 2012) suite à sa 1<sup>ère</sup> phase d'animation triennale (2016-fév. 2019)

L'évaluation de l'atteinte des objectifs est réalisée de la sorte :

- 0% (non réalisé) : si aucune action spécifique n'a été engagée et si l'objectif n'est aujourd'hui clairement non atteint même partiellement ;
- 25% : début de démarche engagée, mais objectif non atteint ;
- 50% : si aucune action spécifique n'a été engagée, mais que l'objectif est atteint lorsqu'il s'agit de maintien d'un état fonctionnel ;
- 75% : si une action spécifique a été engagée, que l'objectif est globalement atteint, mais qu'il est considéré comme non atteint dans son intégralité ;
- 100% : si une action spécifique a été engagée, que l'objectif est atteint de manière considérée comme satisfaisante.

Chacun de ces cas d'évaluation fait l'objet d'une couleur spécifique dans le tableau suivant.

La mise en oeuvre du programme d'actions du DOCOB devait permettre d'atteindre les objectifs définis. Ce programme a débuté en 2016. Tous les objectifs et toutes les actions prévues au DOCOB sont repris ci-dessous.

Il ressort de l'analyse brute que l'absence d'actions contractuelles de restauration et de gestion des milieux naturels mises en œuvre sur le site (cf. explicatifs partie 3.1) impacte très négativement le bilan des actions réalisées et dans une moindre mesure l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Toutefois, la non réalisation des actions à ce stade ne se révèle pas forcément négative sur l'objectif à atteindre, puisque la non dégradation des milieux en l'absence d'action humaine négative (certains milieux notamment les milieux forestiers ne nécessitant pas forcément d'actions de restauration ou de gestion) permet de « compenser » parfois au moins, la non réalisation d'actions positives. Sur la prévention des actions négatives, même s'il est difficile de l'évaluer, il est certain que les informations diffusées aux acteurs dans le cadre de l'animation ont dû contribuer à éviter certaines dégradations potentielles.

Tableau 2 : Synthèse de réalisation des actions du DOCOB

| Objectifs de conservation   | Objectifs opérationnels   | Niveau d'atteinte de l'objectif | Principales actions   | Type de mise en œuvre | Niveau de réalisation de l'action | Commentaires   |
|---|---|---------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------------|--|
| Favoriser les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats | Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire               | 50%                             | Gestion adéquate, restauration et création de milieux favorables aux mustélidés semi-aquatiques   | Contractuelle         | Non réalisée                      | Pas d'action, mais pas de dégradation de l'habitat. La fermeture des prairies en bord de cours d'eau créé de l'habitat de gîte potentiel, potentielle augmentation de la surface d'habitat favorable |
|   | Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire        | 0%                              | Actions sur l'aménagement et la protection des ouvrages hydrauliques  | Contractuelle         | Non réalisée                      | Action non engagée   |
|   | Lutter contre le vison d'Amérique   | 0%                              | Actions de lutte contre les espèces exotiques   | Contractuelle         | Non réalisée                      | Action non engagée   |
|   | Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible   | 50%                             | Actions sur les chemins de randonnées, dessertes et routes pour le maintien de la tranquillité du site  | Contractuelle         | Non réalisée                      | Pas d'actions spécifiques, mais le fond de vallée est relativement peu impacté par le dérangement.   |
| Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies         | Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles | 50%                             | Gestion appropriée des boisements et fourrés humides de bord de cours d'eau (gestion raisonnée des ripisylves, végétation de berges) et sur le cours d'eau (enlèvement d'embâcles)            | Contractuelle         | Non réalisée                      | A mener si besoin dans le cadre du futur plan programme de gestion du bassin versant (politique de l'eau). Pas de dégradation significative constatée  |
|   | Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale   | 50%                             | Restauration des boisements humides de bord de cours d'eau  | Contractuelle         | Non réalisée                      |  |
| Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux   | Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude                               | 0%                              | Soutenir les agriculteurs dans leur gestion des prairies. Promouvoir des gestions adaptées aux espèces présentes dans le DOCOB  | Contractuelle (MAEC)  | Non réalisée                      | Absence de mesures de gestion engagées sur le maintien des prairies malgré 2 pré-contrats Natura 2000 déposés  |
| Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats                              | Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîtes   | 25%                             | Amélioration de l'entretien des formations arborées (dont irrégularisation) : haies, alignements d'arbres et autres. Mise en place d'îlots de sénescence et sensibilisation sur le territoire | Contractuelle         | Non réalisée                      | Contact établi en 2017 avec le GCA, mais pas de suite concrète engagée   |

|   |  |     |   |                                    |              |   |
|---|--|-----|---|------------------------------------|--------------|---|
|   | Favoriser la diversification du paysage  | 0%  | Amélioration de l'entretien des formations arborées (dont irrégularisation) : haies, alignements d'arbres   | Contractuelle                      | Non réalisée | Actions non engagées  |
|   | Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères   | 0%  | Protection des entrées et des accès aux gîtes, mise en œuvre d'aménagements pour réduire la nuisance des routes   | Contractuelle                      | Non réalisée |   |
|   | Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition                                 | 0%  | Compléments d'inventaires, suivi des espèces  | Non contractuelle                  | Non réalisée |   |
| Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire | Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE                | 25% | Restauration de la diversité physique du cours d'eau, Restauration et entretien des ouvrages hydrauliques, Restauration des frayères  | Contractuelle                      | Non réalisée | Actions très difficilement mobilisables avec l'outil Natura 2000 à faire porter par la politique de l'eau dans le cadre des nouvelles compétences GEMAPI à l'échelle du BV attribuées au SIABVO.<br>De plus, le lac de Laromet et son barrage compromettent la réalisation de l'objectif lié à la continuité écologique |
|   | Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs                             | 0%  | Restauration des ouvrages et aménagements des obstacles à la migration  | Contractuelle et non contractuelle |              |   |
|   | Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site | 25% | Opération sur la restauration et l'entretien des berges   | Contractuelle                      |              |   |
| Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves souris forestières  | Favoriser les boisements matures   | 50% | Amélioration de l'entretien des formations arborées (dont irrégularisation) : haies, alignements d'arbres et autres. Mise en place d'îlots de sénescence et sensibilisation sur le territoire | Contractuelle                      |              | Pas d'action spécifique, mais maintien des boisements.  |

## 4. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISSION D'ANIMATION ET PRECONISATION POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION

### 4.1 Difficultés d'animation

La principale difficulté, comme toujours sur ce type de site, est le morcellement du parcellaire qui forme un cordon linéaire le long des cours d'eau.

Le fond de vallée fait l'objet de peu de gestion agricole comme on peut encore le voir sur d'autres sites. Des prairies sont encore utilisées, non déclarées à la PAC bien souvent, mais ce sont globalement des boisements et des fourrés qui sont représentés. IL n'a donc pas été possible de monter un PAEC sur le site en l'absence de besoin spécifique.

Le seul contrat Natura 2000 de gestion de prairie souhaité par les propriétaires s'est heurté à un refus de contractualisation de 2 des 3 indivis propriétaires des parcelles (seul le propriétaire habitant sur site souhaité s'engager sur 3 ha environ).

Au démarrage de l'animation, nous envisagions d'engager une gestion de plusieurs parcelles par le biais du SIABVO. Pour des raisons à la fois d'organisation administrative (SIABVO compétent seulement sur la partie amont du BV, mais ne disposant pas de financements agence de l'eau en l'absence de plan de gestion récent) et technique (pas forcément de nécessité de rouvrir des parcelles sur le territoire concerné), cette stratégie n'a pu être menée à terme.

Après les échanges avec les propriétaires intéressés suite à la réunion publique début 2017, l'animation s'est peu à peu « éteinte » faute de sujet d'animation en dehors du portage du contrat Natura 2000 que nous pensions possible jusqu'à la découverte quasiment lors du dépôt du dossier de demande en préfecture de l'existence d'une indivision et du désaccord d'indivis que nous avons tenté de convaincre mais en vain.

L'outil contractuel pour l'atteinte d'objectifs de conservation, restauration de la nature, gérée ou non par l'activité agricole marque là ses limites. Sur le volet non agricole, l'incitation financière est à nos yeux peu motivante.

### 4.2 Préconisations stratégiques vis-à-vis de l'animation Natura 2000

L'existence d'un gestionnaire du cours d'eau et du bassin versant, le SIABVO, qui aurait selon des informations transmises compétence sur l'ensemble du territoire Natura 2000 est une excellente chose pour porter l'outil Natura 2000 en parallèle et en complément de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques locale.

Cela permettrait de doter la politique Natura 2000 de moyens opérationnels plus importants notamment. Pour une politique Natura 2000 efficace, un portage par un acteur local du territoire nous paraît indispensable. A notre sens, Natura 2000 ne doit pas être une politique portée de façon isolée, les moyens opérationnels et financiers de cette politique n'étant pas suffisants à eux seuls pour parvenir à l'atteinte des objectifs actuels du DOCOB.